



Saint-Hubert, le 4 décembre 2020

Bonjour,

Par la présente, le Syndicat de Champlain informe ses membres et les partenaires corporatifs que la période de validité de la carte de membre du Syndicat (qui devait expirer à la fin de l'année actuelle) est prolongée pour quelques mois, le temps d'imprimer de nouvelles cartes.

Dès que ce sera fait, tous les membres du Syndicat de Champlain recevront leur nouvelle carte de membre.

Merci à tous les partenaires de bien vouloir accepter ce prolongement.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Éric Gingras
Président du Syndicat de Champlain